

Gouvernement du Sénégal
Ministère de l'Economie des Finances
et du Plan

Programme des Nations Unies
Pour le Développement
PNUD

PROGRAMME ELARGI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE REUNION
DU SOUS COMITE DE PILOTAGE
DU SOUS PROGRAMME 2**

**PIKINE
COMPLEXE LEOPOLD SEDAR SENGHOR**

Lundi 03 Mai 1999

Le Sous Comité de Pilotage du Sous Programme 2 s'est réuni le **lundi 03 mai 1999**, à **9h30 minutes** au **Complexe Léopold Sédar Senghor** sous la présidence de Monsieur Mamadou DIOUF, Directeur des Collectivités Locales pour examiner l'ordre du jour suivant :

- 1/- Présentation des composantes du Sous Programme 2 et de la stratégie de mise en oeuvre
- 2/- Examen du programme d'activités du Sous Programme 2

Etaient présents :

Mamadou DIOUF	DCL/MINT	
Alassane NDIAYE	DCL/MINT	821-30-76
Awa Guèye Mme Kébé	DBEF/MFASSN	823-89-85
Maxime Jean Simon Ndiaye	DAGAT/MINT	822-16-18
Samba DIOUF	DUA/MuH	821-62-63
Ibrahima SARR	SRP/D	827-68-95
Karim SECK	PNLS	822-45-20
Docteur Ibra N'DOYE	PNLS	822-45-90
Anna M'Baye Ngom	PNUD	839-90.50
Abdoulaye SOW	Expert Conseiller	834-90-47

Après lecture de l'ordre du jour par le président de séance, il fut proposé l'inscription d'un autre point relatif à l'examen de l'arrêté portant création du sous comité de pilotage. Cet amendement fut approuvé par tous les membres.

Ainsi l'ordre du jour fut porté à l'examen de trois points :

- 1/- Examen de l'arrêté portant création du Sous Comité de pilotage du Sous Programme II
- 2/- Présentation du PELCP et de la Stratégie d'Exécution du Sous Programme 2
- 3/- Examen du programme d'activités du Sous Programme II

1- Examen de l'arrêté portant création du Sous Programme II

Concernant ce premier point de l'ordre du jour, il fut proposé et adopté la révision de l'alinéa portant composition des membres du sous comité de pilotage en l'élargissant à d'autres agences, institutions et personnes ressources dont les compétences seraient requises.

Par ailleurs, la périodicité des réunions du Sous Comité fut fixée par les membres à un minimum de trois (3) séances par année, au lieu d'une (1) réunion par mois comme indiquée dans l'arrêté. Le Sous Comité a décidé donc que l'arrêté soit retiré du circuit des visas, pour

insérer les modifications citées ci-dessus.. A défaut, élaborer un additif qui sera joint à l'arrêté.

2- Présentation des composantes du Sous Programme 2

L'Expert Conseiller du Sous Programme 2 a fait une présentation générale du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté élaboré par le PNUD en insistant sur les aspects spécifiques à la composante 2 : "Amélioration des Conditions de Vie des Populations". Ainsi, après avoir souligné que le sous programme est actuellement opérationnel, il a tour à tour présenté les objectifs de la composante, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les sites d'intervention, les mécanismes d'appui, les ressources humaines et matérielles de l'Unité d'Exécution.

Il est apparu dans son exposé quelques points sur lesquels les membres du Sous Comité ont donné une appréciation.

En effet, au niveau des sites d'intervention, seule la Commune de St-Louis présente encore quelques difficultés dans le choix des quartiers que le Sous Programme 2 doit appuyer.

Aussi, le Sous Comité a recommandé la formulation de propositions à faire aux autorités gouvernementales et au PNUD à partir d'hypothèses de travail et la tenue d'une réunion d'arbitrage. A cet effet, une mission composée de l'Expert Conseiller et du Coordonnateur du Sous Programme devra se rendre à St-Louis pour rencontrer tous les acteurs concernés par cette question du choix des sites.

En ce qui concerne le ciblage géographique, il a été constaté des différences dans l'échelle d'intervention (Commune - Région) entre les programmes 1, 2 et 4, contrairement aux effets de synergie et de cohérence qui sont recherchés. Sur ce point, le comité a retenu de s'en référer au Gouvernement et au PNUD pour une décision à prendre après concertation.

- Par rapport à la stratégie du faire faire, le comité a retenu le principe d'utiliser aussi bien l'expertise des services déconcentrés de l'Etat que celle des autres organismes tels que les ONG et les O.C.B.

3- L'Examen du Programme d'Activités du Sous Programme II

Le Responsable National du Programme National de Lutte Contre le SIDA a d'abord présenté le volet SIDA.

Après avoir dégagé les stratégies de lutte contre le sida développées au Sénégal et les types d'appui que le PNUD apporte à ce volet, il fit une présentation des activités dans les différentes zones d'intervention DU SP2 et celles de zones retenues dans le PNL., et celles de la coordination nationale.

Après un long échange autour des activités de ce volet, le comité a fait les recommandations suivantes :

- Créer un mécanisme permanent de formation et de sensibilisation. A cet effet, les radios communautaires pourraient être utilisées comme instruments de sensibilisation

- Organiser une rencontre de sensibilisation sur le VIH SIDA pour tout le personnel du Programme de Lutte Contre la Pauvreté.
- Procéder à une large information du Public sur l'existence du Serveur Vocal SIDA
- Impliquer davantage les groupements féminins comme relais dans le cadre des activités de sensibilisation, compte tenu de l'approche communautaire qu'ils développent dans leurs sites respectifs.
- Procéder au réajustement du plan d'exécution des activités en intégrant la zone de Pikine Guinaw Rail dans les programmes de sensibilisation et de formation, et en procédant à l'extension du volet Sida dans la région de Saint-Louis.
- Identifier les projets générateurs de revenus pour les personnes porteuses de SIDA pour les intégrer dans le chapitre des activités des OCB appuyées par les Sous Programmes 1 et 2.
- Reformuler les éléments du budget suivant le modèle du PNUD pour faciliter la Coordination et le suivi des financements.
- Elaborer un chronogramme trimestriel des activités et l'articuler au plan de financement
- Revoir à la baisse le budget consacré à la semaine de sensibilisation et relever le montant affecté aux 3 projets
- Faire la situation financière des dépenses effectuées en 1998 aux fins de pouvoir affecter le reliquat budgétaire à d'autres rubriques.
- Changer le titre de l'abonnement téléphonique du volet SIDA au nom du Sous Programme 2 pour faciliter la prise en charge des factures par le PNUD.
- Etablir un acte administratif pour l'affectation du véhicule n°0622TTC1 au volet SIDA
- Organiser une concertation interne entre la Coordination du Sous Programme 2, l'Expert Conseiller et le responsable du PNLS autour du manuel de procédures pour proposer des mécanismes de décaissement de fonds adaptés aux spécificités de ce volet.
- Accorder une certaine flexibilité dans le cadre de la mise en oeuvre de ce volet.

Après l'examen du programme d'activités du volet SIDA, l'Expert Conseiller du SP2 fit le commentaire du cadre logique d'Exécution des Activités liées aux objectifs du Sous Programme 2. Ce cadre assorti d'un budget indicatif, décrit les grandes lignes de toute la stratégie de mise en oeuvre des activités du sous programme 2. Il est ressorti des échanges entre les membres du sous comité de pilotage les appréciations et recommandations suivantes :

- Compléter le cadre logique en y ajoutant les indicateurs de performance, les conditions critiques, les différents partenaires (Techniques - institutionnels - Financiers)..